

# 11 - LES ECOLES ET LES OEUVRES

Il n'y a aucune trace sur le mode utilisé pour donner l'instruction avant la Révolution de 1789. Et cependant, les registres de Plouneventer qui remontent à 1613, permettent de constater que plusieurs des témoins aux mariages savaient signer, et que les signatures des seigneurs et des marquises n'étaient pas mieux faites que celles des roturiers. Les signatures de Françoise de Parceveaux, ni celles de la marquise de Kersauzon ne sont pas plus belles que celles des tisserands.

L'instruction à cette époque était donnée par le clergé. Dès le 18<sup>ème</sup> siècle, dans sa lettre pastorale, un évêque s'exprime ainsi:

"Que les prêtres établissent des écoles dans leur paroisse, dans les bourgs, dans les villages et, si quelques fidèles leur amènent leurs enfants pour apprendre les lettres, qu'ils n'exigent aucune rétribution."

L'évêque de Quimper en 1710, prescrivait dans ses statuts, qu'il y eut dans chaque paroisse une école pour les pauvres, que ces écoles, sous la surveillance des recteurs, devaient être tenues par les prêtres le plus récemment ordonnés; ceux-ci devaient s'y astreindre, sinon, ils n'auraient aucune fonction supérieure. L'évêque invitait les recteurs à veiller à ce que le catéchisme fût appris à l'école, en plus de la lecture.

Une déclaration royale de 1698 contient un article qui ordonne d'établir des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses. Les particuliers ne pouvaient recevoir chez eux des instituteurs non approuvés par le recteur ou l'évêque et ce, en vertu de l'Art. 25 de l'édit royal de 1695. Les écoles de garçons devaient être tenues par des hommes et les écoles de filles par des femmes. Celles-ci ne pouvaient recevoir aucun garçon. Le recteur était maître absolu sur l'école et décidait de ce qu'il fallait y enseigner.

Comme il y avait dans toutes les paroisses des prêtres habitués et des clercs (diacres, sous-diacres...) le recteur leur confiait le soin de faire école. Ils recevaient le nom de " MAITRES ", maître de grammaire, maître d'écriture,... et tous les prêtres qui figurent sous ce titre dans les Registres, étaient des instituteurs. Ainsi, on y relève: Maître André Moalic, prêtre, Maître Tanguy Corre, prêtre-1636, Maître Robert Lagadec-1656, et de 1672 à 1696, Maître Louis Floc 'h, diacre de Bourlogot; en 1731, Maître Yves Grall de Kerporziou, mort à l'âge de 28 ans, puis Maître Yves Le Guell, tonsuré. Tous signent comme " Maîtres "aux registre de l'état civil.

D'après Emile Souvestre, " le professeur n'enseignait pas en un lieu commun, mais allait chercher ses élèves de cabane en cabane. Il les trouvait, tantôt à l'étable, pilant les repousses d'ajonc, tantôt dans un pré coupant l'herbe nouvelle, ou encore dans un champ, gardant les troupeaux. Tous deux s'asseyaient où ils s'étaient rencontrés, sur l'aube en pierre ou sur le fossé verdoyant; les livres étaient ouverts et les leçons commençaient. L'heure du repas venant, le " Magister " prenait place à la table des hommes, tandis que le tailleur, son ennemi mortel, ne mangeait que plus tard, à la table des femmes. Tous les jours étaient employés à courir les fermes isolées, et le dernier dimanche du mois, l'instituteur recevait cinq sous de chaque famille. C'était le prix invariable pour tout le pays. Il y avait seulement en outre, des

cadeaux d'usage: à la tuerie des porcs ou des génisses, le Maître d'école emportait un quartier de viande salée; à la récolte des ruches, un rayon de miel; aux rouis du lin, trois poignées de filasse et, à la moisson du blé, une mesure d'orge ou de seigle; les fermiers riches lui apportaient des sabots ou une longue pièce venant de chez le tisserand. Le Maître d'école menait d'habitude cette vie pendant 20 ou 30 ans puis, quand les infirmités venaient, il prenait un bissac et un bâton blanc et s'en allait mendier de porte en porte, jusqu'à ce que le seigneur ou le curé, pris de pitié, lui obtienne une place à l'hospice le plus voisin".

Pendant la Révolution, il y eut à Plounéventer un instituteur nommé officiellement. Il s'appelait Nicolas Rozec, originaire de Plounévez-Lochrist. Mais la municipalité ne lui fournissant pas de logement, il repartit. Il en fut de même pour un nommé Simon.

Jusqu'à la Révolution, il n'y eut pas d'instituteur public à Plounéventer, mais quelques écoles "particulières". Sous la Restauration, l'instituteur était chantre à l'église. En 1821, Claude Guénéguan qui, était chantre, signe comme témoin à un mariage avec le titre d'instituteur. Il enseignait à lire la messe et le catéchisme en breton, à écrire et à parler le français. Il enseigna jusqu'à sa mort. La classe se tenait dans une maison couverte en chaume, non loin du bureau des Postes.

C'est en 1832 que le conseil municipal commença à s'occuper de la question d'école. Une délibération eut lieu en vue de la construction de la maison sur la place du bourg, mais ce projet n'aboutit pas et la classe continua dans la maison en chaume, jusqu'à 1845, qui vit la construction de l'école. Plusieurs instituteurs vont s'y succéder. Ils sont rétribués par la commune et leur traitement suit une hausse de 300f en 1845 à 1200f en 1882.

## L' Ecole des Soeurs

Il n'y a pas de renseignements sur l'instruction des filles avant la Révolution. Elles devaient fréquenter ces " écoles particulières " où on enseignait à lire la Vie des saints, le catéchisme et à signer. Cel1es qui pouvaient aller au Couvent, se rendaient à Landerneau, Lesneven ou Morlaix.

Il existe aux Archives départementales un tableau de la formation des écoles primaires avec les noms des institutrices nommées par le District. Y figure une Olive de Rénich, nommée à Plounéventer, mais il semblerait qu'elle n'y a jamais exercé.

Dans les comptes de la Fabrique de 1828 figure Marie Lazennec, institutrice, rémunérée et logée par la Fabrique. Elle fut remplacée par sa nièce, Augustine Lazennec, qui enseigna jusqu'à sa mort survenue en 1852. Le conseil municipal ne se préoccupait pas de l'enseignement des filles et semblait ne pas y attacher d'importance.

Après Augustine Lazennec, on trouve Stéphanie Paugam. Son mari, Monsieur Guiriec, était instituteur public. Alors, on fit une cloison à l'école des garçons pour y installer deux classes, une pour les garçons et l'autre pour les filles, mais Madame Guiriec, institutrice libre, n'était pas rétribuée par la Commune.

En 1863, le conseil municipal demanda à agrandir l'école des garçons de manière à installer dans le même corps de bâtiment, une école pour les filles. Le Ministère refusa. On pensa alors à bâtir une maison Sud-Est du bourg. Ce projet tomba à l'eau et ce n'est que le 14 avril 1867, que le conseil, avec l'accord de l'Etat, pût acheter la propriété des Rosiers, moyennant 11.000f.

La maison acquise, il fallait des institutrices. Le maire, d'accord avec son conseil, s'adressa à la Congrégation des Soeurs du Saint-Esprit. La commune garantissait une somme annuelle de 800f aux institutrices. Deux Soeurs arrivèrent pour fonder une communauté: Soeur Saint-Ligori comme Supérieure et Soeur Saint-Bernard comme enseignante. Soeur Saint-Ligori se chargeait de la visite des malades. L'école fut ouverte le 10 septembre 1867

En 1871, devenue prospère, se vit dotée d'un internat avec l'avis favorable du conseil municipal. Soeur Edouard devint Directrice avec pour adjointe Soeur Adélaïde. En 1880 le demanda une sous-maîtresse et Soeur Françoise fut nommée.

La mère Ligori décéda en 1898. Elle fut enterrée à Plouneventer. La commune lui a construit une belle tombe dont les frais furent couverts par une souscription. Soeur Edouard devint alors Supérieure et une autre classière vint seconder Soeur Françoise.

Tout allait donc très bien. L'école comptait 120 élèves, dont 25 internes. Mais le Gouvernement édicte la Loi de 1901 sur les congrégations Religieuses. Interdites d'enseignement, les Soeurs sont contraintes de quitter les Rosiers.

Cependant, une institutrice et une adjointe furent nommées pour remplacer les Religieuses aux Rosiers. Mais grande fut leur déception, six filles seulement se présentèrent à leurs écoles.

Mais l'idée qu'il fallait une école libre germa et trouva des partisans et bientôt, grâce à la générosité de quelques familles, on vit sortir de terre les murs de l'école actuelle, à la sortie du bourg, au bord de la route qui mène à Saint-Servais. L'école du Sacré Cœur était là !

L'école du Sacré-Coeur fut confiée à des maîtresses civiles. L'ouverture eut lieu le 18 Décembre 1903. Mademoiselle Louise Soubigou en était la Directrice, avec Melle Boucher comme adjointe. Succédèrent à Melle Soubigou: Melle Favé, originaire de Ploudaniel et Melle Louise Cann décédée en mai 1924.

A la rentrée de Septembre 1924, les Religieuses prirent la direction de l'école avec, comme directrice Soeur Suzanne de Jésus, jusqu'en 1943. Soeur Madeleine-Sébastien prit la relève jusqu'en 1962, puis Soeur Céline Françoise lui succéda jusqu'en 1968. Soeur Marie-Bernard fut nommé en Septembre de cette année-là et passa le flambeau, en 1974, à une succession de laïcs à la direction de l'école. La première fut Melle Bernadette Madec.

Au cours des années le nombre des élèves s'est accru, surtout après la fermeture de l'école des Frères et donc avec l'introduction de la mixité à l'école. Il a fallu construire de nouvelles classes.

Pour l'année scolaire 1984-1985, l'école de Sacré-Coeur se présentait de la façon suivante:

- 185 élèves, répartis en 7 classes dont 5 primaires et 2 enfantines.
- 8 enseignants: Monsieur Ily, directeur, Soeur Cécile Kérandel, Mme Marguerite Merrien, Mme Corre, Mme Léocadie Languennou, Mme Françoise Manson, Melle Meudec et Mme Monique Doint.
- Quatre Religieuses: Soeur Cécile Kérandel, enseignante; Soeur Marie Bernard à la Comptabilité; Soeur Marie Guéganton, retraitée, s'occupe de la musique et Soeur Françoise, cuisinière, secondée par Mme Anna Cann.

Pour l'année scolaire 2001-2002, l'école du Sacré-Coeur accueille:

- 166 élèves répartis en sept classes, trois maternelles et quatre primaires. Stéphanie Corbe s'occupe des 25 élèves de petite section, Aline Le Roux des 28 élèves de petite et moyenne sections et Monique Dano, des 27 élèves de moyenne et grandes sections. En primaire, Nadette Meudec s'occupe des 19 élèves de CP, Jeannette Corre des 16 élèves de CE1, Marguerite Merrien a la charge des 25 élèves de CE2-CM1 et Pascale Kerdilès des 26 élèves de CM2.

L'école est gérée par un conseil d'administration (O.G.E.C.) qui met à la disposition des familles une cantine scolaire et une garderie qui accueille les enfants, de 7H45 à 8H45 le matin et de 17H00 à 18H30 le soir.

Une association de parents d'élève (A.P.E.L.) prend en charge l'animation de kermesse, repas, loto...) et le financement d'activités para-scolaires (classe de mer, de nature...).

## L' Ecole des Frères

Monsieur de Kervénoaël avait acheté la maison Soubigou qui se trouvait sur la place. Il la mit à la disposition des Frères de Saint Jean-Baptiste de la Salle pour y ouvrir une école de garçons. Elle était propriété de la Société Saint-Néventer, les constructions et les aménagements restant à la charge de la Congrégation des Frères.

Lors de l'ouverture, l'école avait deux classes avec 68 élèves. En 1948, on construisit trois nouvelles classes et un dortoir. Les travaux commencés le 20 juin, étaient terminés le 9 octobre, grâce à la contribution des paroissiens. Tous ont travaillé au terrassement et effectué gratuitement l'extraction du sable, de la pierre, et le charroi des matériaux.

Le 10 octobre, son Excellence Monsieur Fauvel, accompagné de Monsieur le chanoine Moenner, Vicaire Général, a fait à la paroisse de Plounéventer le grand honneur de venir bénir sa nouvelle école libre des garçons.

A la rentrée de 1949, elle compte 102 élèves. Un développement aussi rapide permettait donc tous les espoirs. Hélas! Après quelques vingt ans d'enseignement à Plounéventer, les Frères décidaient de se retirer.

Dès lors, l'école restera vide pendant longtemps, à part quelques réunions pour " l'arbre de Noël " ou autres. Mais ce n'était pas une situation vivable pour la paroisse. Aussi, après multiples démarches, Monsieur Guiriec, recteur, fut-il heureux de la vendre à la municipalité, le 9 mai 1978. Mais celle-ci, ne lui trouvant pas d'utilisation avantageuse, la vendit à la famille Nicolas de Saint-Méen qui y installa une boulangerie/alimentation libre-service à l'enseigne SPAR.

Ainsi l'école des Frères à Plounéventer a subi le même sort que beaucoup d'autres écoles construites à une époque où chaque paroisse, encouragée en haut lieu, était fière d'avoir ses deux écoles. Ceci aura coûté à plusieurs paroisses des déboires et bien des dépenses.

En 1985, il n'y a pas d'école primaire publique à Plounéventer, mais plusieurs enfants fréquentent les primaires dans les environs.

## **Le Bureau de Bienfaisance**

La pauvreté et la misère régnait à Plounéventer vers 1775, du temps de Monsieur Le Bras. La Révolution n'arrangea pas la situation, qui empira davantage. Monsieur Lairan s'en émut, et envisagea de créer un bureau de Bienfaisance, mais ses démarches échouèrent malheureusement. Si bien qu'en 1846, la mendicité s'exerçait à Plounéventer sur une grande échelle. Cette année-là, appelée "blaavez ar guernez", la misère fut horrible. Les pauvres étaient réduits à se nourrir des navets et des carottes qu'ils allaient piller dans les champs. L'hectolitre de blé se vendait 48f à Landerneau. Le pauvre manquait donc de pain, si bien que le Préfet invita la municipalité à étudier les mesures à prendre pour y remédier. Le conseil présenta plusieurs propositions, mais toutes furent rejetées à la Préfecture, de sorte que les pauvres furent nourris cette année grâce à une souscription.

En 1847, par mesure de prévoyance, la municipalité pensa créer un bureau de Bienfaisance, mais celui-ci ne fonctionna pas et la disette revint en 1853. Il fallut donc recourir à une nouvelle souscription qui rapporta 512f. En 1855, la municipalité interdit la mendicité, mais elle demandait à chaque fermier de s'imposer une quantité de blé qui serait déposée dans un local communal. Chaque famille se fit un devoir d'apporter largement sa quote-part. Au début, un des conseillers assistait à la distribution. Tous les mercredis, les pauvres venaient y prendre leur part. A partir de 1870, ce travail fut pris en charge par les Religieuses. Les dons en blé ainsi recueillis sont évalués à 15000 livres par an.

Mais en fait, ce n'était pas là un bureau de Bienfaisance, mais plutôt une aide charitable organisée par la municipalité. Le véritable Bureau de Bienfaisance ne fut créé qu'en 1879. Cette année-là, six familles de la paroisse s'étaient entendues pour constituer, par acte de donation entre vifs, une rente de 200f à la commune pour créer un Bureau de Bienfaisance. Cette rente fut placée à 3% sur l'Etat et, le 26 novembre, le Bureau officiel était en place.

Le recteur faisait partie de droit de la commission. Ce Bureau rendit de grands services aux malades et aux indigents, mais il aurait été plus efficace, s'il n'avait pas

été sous le contrôle de l'Etat qui, après avoir éliminé le prêtre de la commission et du Bureau, tint à désigner lui-même la majorité des membres qui le composaient. Ainsi, le Préfet désigna quatre membres, choisis parmi des hommes à lui et le maire en nomma trois, lui-même étant président de droit.

Les biens de la Fabrique de Plounéventer furent tous dévolus au Bureau de Bienfaisance en janvier 1911, mais tous les membres, en tant que chrétiens, ont tenu à protester contre cette mesure injuste et à s'engager par conséquent à remettre, au moment favorable, ces biens entre les mains de leur véritable propriétaire, la paroisse.